

Québec, le 16 mai 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet du député de Chambly, monsieur Jean-François Roberge, le 16 mars 2016, demandant au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

1. S'il a été informé que la semaine de relâche a été retranchée du calendrier scolaire 2015-2016 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ce qu'il entend faire pour remédier à la situation;
2. D'évaluer la possibilité de modifier la Loi sur l'instruction publique pour rendre cette semaine obligatoire dans le calendrier scolaire de toutes les commissions scolaires.

Tout d'abord, il y a lieu de se rappeler que la semaine de relâche est une tradition bien ancrée dans les habitudes des élèves et de leurs parents. Tous reconnaissent les bienfaits que ce congé procure aux élèves et à leur famille ainsi qu'au personnel des établissements scolaires.

Ensuite, la *Loi sur l'instruction publique* définit l'année scolaire comme étant « la période débutant le 1^{er} juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante ». Or, les Ententes nationales prévoient que l'année de travail débute le 1^{er} septembre et se termine le 30 juin suivant, et ce, à moins qu'il y ait une entente différente entre la commission scolaire et le syndicat. Les parties locales peuvent donc convenir d'un calendrier différent pour permettre l'ajout d'une semaine de relâche à leur calendrier.

...2

L'expérience passée nous prouve que la très vaste majorité des commissions scolaires et leur syndicat local parviennent à s'entendre sur cette question à la satisfaction des parties.

La situation vécue à la Commission scolaire des Hautes-Rivières est donc en marge, bien qu'elle soit déplorable compte tenu des habitudes ancrées dans la population. D'ailleurs, la Commission scolaire des Hautes-Rivières et le syndicat Haut-Richelieu se sont entendus quant au calendrier scolaire 2016-2017. L'entente a été entérinée par le conseil des commissaires le 19 avril 2016.

Par conséquent, il n'y a actuellement aucun changement prévu à la *Loi sur l'instruction publique* sur cette question.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Proulx', with a large, stylized flourish at the end.

SÉBASTIEN PROULX